## LÉO HAMON

# Nécessité et condition de l'alternance

« ALTERNANCE » : « action d'alterner » lit-on au Dictionnaire Littré, et, à propos du verbe « alterner » : « Faire une chose à deux et tour à tour, exemple : ces deux employés alternent tous les mois ; se succéder régulièrement — dans cette allée, les ormeaux alternent avec les tilleuls... » ; à quoi on ajoutera encore, emprunté au même Dictionnaire, le § 33 du mot « tour » : « Tour à tour, l'une après l'autre, alternativement, exemple : je fais le bien et le mal tour à tour. » Quant au Dictionnaire Robert, il parle, pour l'alternance, de « succession répétée dans l'espace ou dans le temps qui fait réapparaître tour à tour dans un ordre régulier les éléments d'une série, ou encore se succéder en alternance ». Ce qui est à retenir, est donc l'idée de succession régulière, de recommencement répété, dans une série donnée, de la même séquence reprise et défaite et reprise et défaite encore ; pourquoi ne pas penser alors à la navette, laquelle prend tour à tour deux positions extrêmes ?

Aussi bien dans le discours du général de Gaulle à Bayeux (sur lequel on reviendra), on lit en conclusion : « Toute notre histoire, c'est l'alternance des immenses douleurs d'un peuple dispersé et des fécondes grandeurs d'une nation libre groupée sous l'égide d'un Etat fort. » Ici aussi c'est bien l'idée d'une succession régulière et recommencée pour le meilleur et pour le pire qui est mise en vedette. De Gaulle serait-il le premier classique qui applique la notion d'alternance à la chose politique ? Les dictionnaires, eux, empruntent leurs exemples à l'agriculture et à la botanique, nullement à la politique.

En se référant aux maîtres du droit constitutionnel on constaterait que le sujet de l'alternance ne les retint guère.

En réalité il s'est agi d'abord, pour les docteurs du régime constitutionnel, d'asseoir le droit de la majorité — souci pratique majeur des publicistes français sous les deux Restaurations et le Second Empire. Et c'est seulement quand le droit de la majorité à gouverner est entré dans les dispositions et la pratique constitutionnelles que s'est trouvé posé un autre problème : la possible tyrannie de la majorité — et Tocqueville serait iei prophétique.

Mais pour qu'il y ait tyrannie d'une majorité, il faut que celle-ci soit organisée, définie, ce qui n'arrivera en France que très tard. Il faut que la majorité présente une structure définie et des caractères de discipline, de hiérarchie. On s'explique donc qu'il faille distinguer dans l'histoire de notre pays, à cet égard, trois périodes : ni majorité ni alternance ; la majorité sans alternance ; l'alternance désormais souhaitable, sans que la possibilité en soit encore démontrée.

### I — NI MAJORITÉ NI ALTERNANCE

A partir de la victoire des Républicains, en 1877, il n'y a plus de victoire parlementaire de la droite (sous réserve de l'exception constituée par les élections de 1919 portant au pouvoir le Bloc national). On ne veut pas seulement dire par là que les vainqueurs se sont réclamés de la République, mais encore qu'entre la gauche la plus avancée — les socialistes — et la gauche plus modérée que constitueront bientôt les Radicaux, une discipline républicaine de désistement réciproque opère au deuxième tour de scrutin, en sorte qu'après chaque élection la gauche peut enregistrer une victoire sans alternance.

Il est vrai qu'après les élections de gauche se produit, le plus souvent, une évolution qu'on appellera tour à tour l'apaisement, la concentration, plus tard l'Union nationale; après s'être fait élire avec l'appui socialiste, l'aile modérée de la coalition victorieuse se rabat vers le centre et change de partenaire — en acceptant les voix et plus tard le concours des modérés, ralliés ou progressistes; la majorité change, mais il n'y a pas alternance de deux partis majoritaires, et seulement alternance d'ailleurs régulière des alliances d'un même parti — le centre gauche — qui, lui, demeure toujours au pouvoir. Plus exactement, il y a en général renversement des alliances à micours de la législature.

Si on peut considérer la victoire du Cartel des gauches en 1924 comme renversant la domination du Bloc national, le gouvernement de Poincaré, en 1926, inclut la majorité de ce qui était hier le Cartel

des gauches: le Parti radical, qui en 1928 ne fera pas figure d'opposition. La Chambre de 1928 est sans doute plus à droite que celle de 1924, mais on discute pour savoir s'il ne serait pas possible d'y dégager une majorité de gauche. La gauche est victorieuse en 1932, mais Laval peut former un gouvernement... sous cette législature, et c'est un ministère radical présidé par Albert Sarraut qui est aux affaires lorsque le Front populaire est victorieux.

Sans doute tout ceci est-il lié à la fragmentation et à l'indiscipline des partis, et c'est pourquoi les meilleurs esprits présenteront l'organisation de ces partis comme un remède aux maux.

Après avoir préconisé, dans La réforme gouvernementale, une série de mesures techniques, Léon Blum écrit : « Tout nous ramène donc invariablement à la même conclusion : les partis sont une des conditions régulières de l'action gouvernementale; mais, ajoute-t-il prophétiquement, ce ne sont pas les partis qui créeront chez nous le gouvernement, c'est le gouvernement qui créera d'abord des partis ; pour établir le circuit logique, il faut un commencement, un acte catégorique de volonté, un acte de création, c'est-à-dire qu'il faut des hommes, il nous faut comme une génération spontanée d'hommes d'Etat issus de leur nécessité même et qui imposent l'ordre par l'action » (Edition L'Œuvre, p. 573). Il y revient bien naturellement après l'affrontement de 1940 dans A l'échelle humaine (L'Œuvre, p. 431) : « La précarité ministérielle, les mollesses ou les vacillations de l'action gouvernementale, la lenteur ou le désordre des débats, les défaillances ou les à-coups de la machine parlementaire en France, procèdent avant tout de l'absence de partis homogènes et disciplinés... Si le parlementarisme a réussi en Angleterre et échoué en France, c'est essentiellement parce qu'il existe en Angleterre une forte organisation des partis et que, hors de rares exceptions qui confirment la règle, on n'a jamais rien pu créer de pareil en France depuis un siècle et demi. Ne eherchons pas ailleurs la raison déterminante et même suffisante de l'inefficacité du régime parlementaire dans notre pays. » La constitution de tels partis est donc le remède proposé aux milieux politiques, mais l'idée est encore si neuve que les modalités, les conditions de cette alternance, ne sont pas posées.

Dans Hier et demain Vincent Auriol à son tour évoque, pour décrire le passé français, « des groupes squelettiques dont la gauche radicale fut longtemps le type légendaire se mobilisant et navigant tantôt à droite tantôt à gauche, s'orientaient d'après le vent, qui apportaient à l'opposition leur concours empressé pour renverser le gouvernement et surtout pour aider à en constituer un autre ».

C'est à cela qu'il faut mettre fin par la constitution de grands partis, « mais, reconnaît avec clairvoyance Vincent Auriol, même si leur nombre est défini et limité par la définition de grandes doctrines, la France ne comportera pas seulement deux grands partis comme aux Etats-Unis ou

en Grande-Bretagne; il faut donc qu'intervienne entre eux un contrat public sur lequel une Assemblée sera élue pour trois ans, sauf dissolution ». Et dès que ces perspectives sont dessinées, le problème de l'alternance surgit. « Naturellement le changement de majorité entraînera la transmission normale du pouvoir d'un parti organisé ou d'un groupe de partis à un autre parti organisé ou à une nouvelle coalition de groupes..., ce serait le jeu normal du régime démocratique. » Le futur chef de l'Etat ne va pas plus loin dans son analyse de l'avenir. A quoi bon ? On sait quel sort la IVe République réservera en effet à ces vues ; pas plus que la IIIe, elle ne connaîtra une majorité.

S'il y a bien depuis 1947 un parti — le Parti communiste — exclu des majorités acceptables, il y en a au moins deux : le MRP (sauf la très brève et volontaire « traversée de la sablière » sous le ministère Mendès France) et très vite le Parti radical (pour lui sans interruption), qui demeurent toujours au gouvernement ; le RPF et les formations qui lui succèdent sont de tous les gouvernements deux ans après les élections de 1951. Et si le Parti socialiste n'est pas au gouvernement de 1951 à 1956, il est — même pendant cette législature — à plusieurs reprises dans la majorité.

Il est donc vrai de dire de la IVe République ce que nous avons relevé pour la IIIe: les déplacements d'opinion ne se font pas par alternance, mais par glissement d'alliances. La vie politique a d'autres ressorts et d'autres mécanismes d'évolution que l'alternance des majorités et les conditions de celle-ci ne peuvent faire problème, non plus que les rapports de l'alternance et de la liberté. L'analyse d'André Siegfried était, une fois encore, lucide quand il notait qu'en Grande-Bretagne la sauvegarde des libertés est assurée par la limitation des majorités dans la durée (elles sont soumises à reconduction ou désaveu à l'expiration des pouvoirs d'une Chambre), alors qu'en France la même sauvegarde est assurée par l'incertitude et le perpétuel déplacement des contours de la majorité; si les évolutions se font outre-Manche par alternance, elles se font en France par glissements irréguliers.

### II - LA MAJORITÉ SANS ALTERNANCE

Les choses changent nécessairement avec la Ve République dont l'avènement introduit dans la vie politique française la nouveauté d'une majorité définie. Avant même de discuter pour savoir s'il y a ou s'il n'y a pas eu blocage de l'alternance, il est simplement juste de constater que c'est le régime postérieur à 1958 qui a posé le prohlème de l'alternance en réalisant une de ses conditions préalables : selon la

prophétie de Léon Blum, « ce ne sont pas les partis qui créeront chez nous le gouvernement, c'est le gouvernement qui créera d'abord les partis ». Les fondateurs de la Ve République, en même temps qu'ils s'attachent à créer une majorité en donnant au gouvernement les instruments de direction de cette majorité, posent naturellement le problème de l'alternance.

A plusieurs reprises, dans les débats parlementaires portant sur les règlements des assemblées et à propos des prérogatives du gouvernement, le Premier ministre Michel Debré, s'adressant à ses critiques socialistes, déclare : « Un jour vous me remercierez, c'est pour vous que j'aurai travaillé. » L'alternance n'est donc alors nullement exclue dans la pensée des gouvernants, ils pensent même y contribuer dans la mesure où ils assurent au gouvernement, quel qu'il soit, les moyens de son commandement.

Mais le général de Gaulle lui-même ne s'est-il pas toujours plu à souligner que les solutions constitutionnelles préconisées par lui étant indépendantes des contingences politiques, permettent le jeu de l'alternance : « Tous les principes et toutes les expériences exigent que les Pouvoirs publics soient nettement séparés et fortement équilibrés, et qu'au-dessus des contingences politiques soit établi un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons. » « Au chef de l'Etat la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. »

La « Constitution de Bayeux » tend donc à permettre non pas seulement l'alternance (déjà évoquée) « des immenses douleurs et des fécondes grandeurs », mais aussi la succession et (pourquoi pas) l'alternance des « contingences politiques », manifestée par les « orientations qui se dégagent du Parlement ». On croit d'ailleurs savoir que, dans la période précédant les élections, le général de Gaulle envisageait (peut-être même l'aurait-il préféré) le cas où le Parti socialiste apparaissant comme le parti le plus important aurait donné à la nouvelle République le premier de ses Premiers ministres. S'il a imaginé, en 1956, que son Premier ministre pourrait être Guy Mollet, pourquoi ne serait-il pas celui de la seconde législature...

En fait — ses plus proches collaborateurs dans les premiers gouvernements en porteront témoignage — il ne souhaitait pas lier son action propre (notamment dans l'affaire d'Algérie) avec une majorité déterminée et reprenait même parfois ceux qui lui parlaient de « majorité »; il ne lui déplaisait pas d'avoir, selon les questions, ce que plus tard un de ses ministres appellerait des « majorités d'idées ».

Les choses se dérouleront cependant autrement : entrevue,

esquissée et même désirée, l'alternance possible sera occultée par les événements. Pourquoi ?

Une première raison est l'évolution même qui a fait passer le Président de la République du rôle d'arbitre régulateur (pour reprendre la distinction de M. Duverger) — que paraissait lui assigner la Constitution de 1958 — au rôle d'arbitre capitaine pour reprendre le deuxième terme de l'alternative indiquée; le terme d'arbitre retrouvait ainsi le sens qui est le sien dans les langues anciennes, sacrée comme l'hébreu ou profanes comme le grec et le latin ainsi que le faisait très justement observer M. Prélot. La modification constitutionnelle de 1962 perpétue ensuite la situation de prééminence que les circonstances et le caractère avaient naturellement assurée au général de Gaulle depuis 1958 et « la ruse de l'histoire » fait ainsi du Président de la République, qui se voulait au-dessus des partis, le chef véritable de la majorité : on n'a pas fini de débattre les conséquences de cette évolution.

Toujours, cependant, se manifestera, chez quelques-uns, le souci de résister à une telle évolution, et surtout, la volonté de ne pas identifier la cause des institutions et celle d'un parti.

« La Ve République n'est pas un nouveau système de partis, elle est un nouveau système d'institutions parmi lesquelles la plus importante est un Président de la République responsable devant le suffrage universel », écrivait René Capitant le 19 mars 1965. L'unr-udt est un parti gaulliste, mais le gaullisme ne se réduit pas à l'unr-unt, le gaullisme est essentiellement un régime, c'est-à-dire des institutions politiques et sociales animées par un certain état d'esprit national et de continuité » (22 décembre 1967). Il y revient souvent (24 mars 1967) : « Une grave confusion s'est inscrite dans l'esprit de nos amis, une confusion si dangereuse pour l'avenir du régime... il me semble très dangereux de confondre la Ve République avec la majorité parlementaire issue des dernières élections comme avec toute autre majorité d'ailleurs. La Ve République est le nom du régime établi, ce ne peut donc être celui d'un de ses éléments. Une telle majorité n'est pas imposée par la Constitution, et le régime n'en continuerait pas moins d'exister si l'Assemblée se trouvait épisodiquement privée de majorité gouvernementale » (Ecrits politiques, p. 49). Et encore (1er décembre 1967) : « Faire du chef de l'Etat l'instrument ou le chef d'un parti ou d'une fédération de partis, ce serait détruire la Ve République. » « Faisons confiance au général de Gaulle pour montrer qu'il n'est pas plus prisonnier de cette majorité parlementaire qu'il ne le fut des hommes du 13 mai », écrivait-il le 13 octobre 1967. Sans doute y a-t-il aujourd'hui une confusion mais la confusion présente doit être dissipée et le plus tôt sera le mieux. « Giseard d'Estaing s'est nettement prononcé, écrivait-il le 18 février 1966; il a l'ambition légitime de ramener au gaullisme, c'est-à-dire aux institutions de la Ve République, les voix

de droite qui se sont récemment égarées sur le nom de M. Lecanuet; nous ne pouvons qu'approuver son dessein et souhaiter qu'il se réalise. » Mais une opération symétrique s'imposait, pensait-il, dans laquelle l'upt aurait chance « de devenir le noyau de la future gauche qui un jour devra affronter la droite de M. Giscard d'Estaing ». « Il se pourrait d'ailleurs qu'une importante fraction, sinon la majorité des membres de l'UNR fût disposée à rejoindre une UDT qui aurait repris son autonomie. » Et d'évoquer le général de Gaulle qui fut « à la Libération, le chef d'un Front populaire autrement plus puissant que celui de François Mitterrand en 1965, et qui reste pour de nombreux hommes de gauche passés par la Résistance, le chef virtuel d'un grand rassemblement populaire dont ils n'abandonnent pas l'espoir et dont ils ressentent plus que jamais la nécessité » (17 décembre 1965, Ecrits, p. 137). Et revenant encore, le 11 février 1966, sur la même question, il écrivait : « Le gaullisme a-t-il pour but de fonder un régime ou de fonder un parti? C'est une question capitale qui s'est posée depuis longtemps et qui doit être enfin tranchée... Le général de Gaulle répugne à n'être que le chef d'un des partis de la République. »

Avec toute la force de son attachement au général de Gaulle, de sa confiance en lui, et la conscience de son éloignement à l'égard de la majorité qui, à l'époque, soutenait le général, Capitant s'attachait ainsi à distinguer la majorité institutionnelle provisoire et les majorités ultérieures possibles. Par là même, il devenait, il était, lui, un prophète de l'alternance.

Mais une autre série de raisons encore empêche alors que le problème de l'alternance ne se pose en fait.

Les majorités sont fortes au référendum et aux élections de 1962, fortes encore à l'élection présidentielle de 1965, si l'on veut bien penser que parmi ceux-là même qui ne votent pas pour le général de Gaulle — les 45 % minoritaires de 1965 — une bonne part rend hommage à la personne du Libérateur, ne doute ni de son patriotisme, ni de son attachement aux libertés, ni de la grandeur de son personnage historique, et approuve, sur des points souvent importants (comme par exemple la politique extérieure), l'inspiration de sa politique : les majorités sont larges et le consensus autour de l'autorité présidentielle plus large encore.

Le personnage du général, l'ampleur de la majorité, seraient donc des raisons de fait suffisantes pour que la question de l'alternance ne se pose pas. Mais une autre raison encore intervient dans le même sens : l'absence d'une solution de rechange — d'une « alternative » véritable comme on le dit aujourd'hui couramment et improprement ; il y a des oppositions, il n'y a pas une opposition, même en 1967, c'est-à-dire au moment où la majorité se fait plus étroite, la minorité comprend non seulement des socialistes et des communistes — dont

les accords ne dépassent alors guère les engagements de désistements électoraux —, mais encore un Centre démocrate dont il est notoire qu'il refuse toute alliance avec les communistes; en sorte qu'il y a un « Cartel des non » plutôt qu'une solution de rechange.

Or, pour qu'il puisse y avoir alternance, il ne suffit pas que la majorité existante soit assez étroite pour que sa mise en minorité ne soit plus invraisemblable, il faut encore qu'il y ait en face d'elle, non pas une coalition de refus, mais une force rassemblée et capable de devenir elle-même une majorité. Parce que le « Cartel des non » n'est pas une solution de rechange, son existence, ses succès même, ne peuvent poser la question de l'alternance : il faut à celle-ci le face à face, sinon de deux grands partis, du moins de deux coalitions dûment coordonnées l'une et l'autre.

Aussi bien cette période est-elle caractérisée par ce que nous avons pu nous-même appeler « la majorité sans alternance ». « Dans de grands pays démocratiques voisins, la vie politique repose sur l'alternance de deux alliances ou de deux partis, chacun assumant tour à tour les responsabilités de l'action et celle de l'opposition », déclarait aux journées de l'udr à Chamonix, en septembre 1970, celui qui était alors le Premier ministre Chaban-Delmas :

« La situation politique française est tout autre : il y a des opposants, il n'y a pas d'opposition. » Et Alain Peyrefitte pouvait dire encore un peu plus tard : « Si nous ne faisons pas de bêtises, nous sommes là pour vingt ans. »

« Si nous ne faisons pas de bêtises... » Car le privilège d'une majorité aussi large et d'une aussi médiocre cohérence de l'opposition comportait, pour les majoritaires, des obligations en même temps que des avantages. Le Premier ministre de l'époque les proclamait : « Nous avons des responsabilités plus qu'ordinaires vis-à-vis non pas seulement des Français qui votent pour nous et des catégories sociales qui nous soutiennent le plus, mais aussi vis-à-vis de ceux et de celles qui ne nous ont pas encore apporté leurs voix, mais qui commencent à envisager de le faire... D'autres familles politiques voisines de la nôtre sont venues s'allier à elle ou viendront le faire. » Par là écrivions-nous, le 28 septembre 1970 dans Le Monde: « L'expression souvent employée par le Premier ministre : « une France pour tous les Français » est autre chose encore que l'expression de bons sentiments, c'est la conscience du lien direct d'une majorité sans alternance avec l'ensemble de la nation qui continuerait de l'élire. » « Aux logiques du refus, il s'agit d'opposer la logique d'un rassemblement qui ne peut être politiquement équilibré et s'étendre politiquement, qu'en étant aussi socialement équilibré. »

« Il fallait donc que la formation majoritaire entende se présenter non pas comme une organisation sectorielle exprimant une philosophie politique déterminée et elle seulement, mais comme un rassemblement auquel sont conviés en fait tous les Français qui refusent l'extrême gauche et l'extrême droite. Dès lors, toute analyse croyant réduire le gaullisme à un parti moderne de droite était incomplète. » Plus exactement, il fallait qu'elle le fût.

Sans doute « s'il y avait deux partis semblables confrontés et alternant, écrivions-nous encore, une opposition de gauche non communiste rejetterait immanquablement la majorité vers la droite, et la tentation deviendrait grande de soigner particulièrement les couches sociales qui seraient réputées voter « mieux » que les autres. Ces dernières risqueraient alors de n'être plus défendues que par surcroît et l'emporteraient un jour à leur tour dans les élections. » Mais, « si l'on considérait au contraire, que, faute d'alternance, la majorité durable est effectivement et même électoralement responsable envers toute la nation et que son maintien même dépend de tous, la raison politique rejoint ce qui est toujours le devoir civique : c'est la nation tout entière dont il faut poursuivre la promotion, non seulement par l'expansion économique, mais encore en faisant entrer davantage dans les faits la conception que l'on se fait de la justice », écrivions-nous pour notre part (Le Monde des 27-28 septembre 1970 : « De la logique du refus à celle de la majorité »).

On voit donc bien à quelles conditions la majorité sans alternance pouvait se maintenir. Il vaut d'y insister, puisque certains croient que nous en sommes toujours là pour l'essentiel, que le problème de l'alternance ne doit pas se poser dans les conditions du modèle anglais (par exemple) et que les évolutions peuvent toujours se faire par déplacements d'accent à l'intérieur d'une même majorité : en rappelant aujourd'hui ce qui nous paraissait à l'époque exiger une telle situation, nous voyons mieux que la conjoncture présente ne répond pas à ces conditions. Nous écrivions ainsi (Le Monde, 17-18 mai 1970) : « Fait majoritaire et gaullisme de gauche condamnent politiquement — et sans doute de façon irréversible — les « groupes charnières » situés au centre qui, en s'alliant tantôt à la gauche et tantôt à la droite, faisaient sans cesse basculer les majorités sous la IIIe et la IVe République : mais la vie elle-même, la nature des choses privilégient toujours celui que la pratique anglaise appelle l'électeur du milieu de la route et dont le choix fait, ou défait, les majorités; elle recommande donc aux régimes qui veulent « réussir » - c'est-à-dire marquer et durer - la voie étroite qui, entre l'immobilisme conservateur et le drame révolutionnaire, passe par des réformes sages, justes et continues. » Et à propos des gaullistes de gauche : « Leur action est ainsi, quant à la forme, celle de l'influence par la présence, quant au fond, un réformisme délibéré et avoué. Etant les réformistes d'une coalition non révolutionnaire, ils veulent promouvoir cette succession de mesures et d'impulsions dont la somme doit, à la longue, transformer l'ordre social lui-même. Ils savent que la nouvelle société se recherche dans l'évolution de la société actuelle, et ils pensent que cette promesse est ce qui rend la société actuelle acceptable. »

C'est pourquoi la majorité devait, nécessairement, demeurer constamment ouverte, le Président de la République étant l'actif entrepreneur de cette possible extension.

« Le Président de la République intervient directement ou indirectement, tout d'abord en dégageant dans la foulée de son élection un courant parlementaire majoritaire à partir de formations politiques différentes, ensuite pendant le mandat présidentiel en maintenant, au besoin en corrigeant et en déplaçant la majorité présidentielle en partant de matériaux que notre histoire a rendus plus statiques à la différence des matériaux anglais ; le Président est ainsi le sculpteur d'une majorité qui n'est point immuable. » Normalement le Président de la République dessine et retouche la majorité, « il force le changement, anticipe sur lui... donne aux partis la souplesse que le temps leur commande et que le développement de leurs appareils respectifs les incite trop souvent à refuser ».

On nous pardonnera ces trop nombreuses citations de nos propres écrits. A l'époque, ils présentaient une analyse et proposaient une politique; et elle pouvait invoquer le parrainage le plus illustre.

Car c'est bien en ce sens que le général de Gaulle lui-même avait essayé d'agir; il connaissait les limites sociales de la majorité gaulliste restante, après 1967, et n'était pas dupe de l'élargissement procuré par le scrutin de juin 1968, c'est-à-dire par le contrecoup des événements de mai 1968; aussi avait-il voulu reprendre le mouvement naturel de continuelle expansion qu'il assignait à son rassemblement. Ce fut l'objet du référendum d'avril 1969 dont nous avons pu dire ailleurs qu'il était comme une « sortie des assiégés » afin d'empêcher l'identification du gaullisme à un parti de droite, et, en gouvernant pour la nation entière, de reprendre l'expansion majoritaire en s'incorporant de nouveaux milieux. On sait qu'il échoua; ce n'est pas ici le lieu d'analyser les causes et les mécanismes de cet échec dont on dira simplement qu'il traduisit un recul — prévisible — sur sa droite sans avance compensatoire sur sa gauche, contrairement à ce que, à tort ou à raison, l'initiateur du référendum espérait.

La tentative d'expansion — plus précisément d'expansion à gauche — a été reprise par le gouvernement Chaban-Delmas avec la politique contractuelle, la mise à l'ordre du jour de la « nouvelle société », ou plutôt de l'acheminement vers elle ; le thème de la participation était repris, simplement selon d'autres modalités, l'événement ayant montré que, pour reprendre l'expression du Premier ministre, « la participation ne s'octroie pas, ne se décrète pas », mais se réalise et se vit par la politique contractuelle dans le dialogue permanent avec les partenaires sociaux — ceux-là même dont on

n'a pas encore l'accord politique. Le maintien d'une majorité sans alternance fut donc, jusqu'en 1972, recherché par enrichissement constant de cette majorité et déplacements d'accent en son sein.

C'est par rapport à ces orientations qu'il faut apprécier la nouveauté du « tournant de juillet 1972 ». Le remplacement du Premier ministre — on le vit par la suite — mettait un terme à l'ouverture sur la gauche, à la volonté d'élargissement. Désormais on gouvernerait en pensant en priorité à « ceux qui votent pour nous », en cherchant moins à attirer de nouvelles couches politiques vers le gaullisme qu'à effrayer le plus grand nombre en lui montrant ce qu'avait d'effrayant l'autre terme de l'alternative, le *Programme commun*.

D'aucuns pouvaient, de bonne foi, penser qu'ils éviteraient malgré tout l'identification avec la droite — et pour ce faire comptaient rappeler volontiers qu'il y avait, dans le gaullisme, place pour des hommes de gauche (même si ces hommes de gauche avaient vu leur influence refoulée): la « force des choses » opérait autrement, et il n'entrait pas dans le pouvoir des auteurs de l'opération, faite en juillet 1972, d'infirmer la prophétie par laquelle R. Capitant achevait un article du 10 décembre 1965 (*Ecrits*, p. 135): « Le gaullisme trahirait sa vocation en acceptant, ne serait-ce qu'un instant, de devenir la droite contre la gauche. Tous ses efforts pendant les dix jours à venir (avant l'élection présidentielle) et ensuite pendant l'année qui nous séparera des prochaines élections législatives, devront tendre à équilibrer sa droite par sa gauche. Faute de quoi, à échéance plus ou moins brève, il irait à une défaite — une défaite sans honneur. »

Les choses se sont ainsi passées à l'inverse de ce qui nous paraissait nécessaire. L'option pour la droite des « princes qui nous gouvernent » a réduit ce qui avait été la majorité sans alternance à devenir une majorité étroite par rapport à laquelle le défaut d'alternance fait problème. « Si nous ne faisons pas de bêtises, nous sommes au pouvoir pour vingt ans... », la « bêtise » a consisté à considérer cette situation comme un don irrévocable et à ignorer les conditions auxquelles son maintien était subordonné.

#### III - L'ALTERNANCE SOUHAITABLE

Sans doute l'effet ne fut-il pas produit d'un coup et les élections de 1973 marquèrent encore le succès de la majorité sortante mais il était notoire qu'elle avait été amputée de ses suffrages ouvriers et que finalement on retrouvait, à peu de chose près, la majorité étroite de 1967.

Or, une majorité étroite ne peut plus prétendre à être une majorité sans alternance. L'éloignement du pouvoir, en se prolongeant, fait naître ehez les opposants un sentiment de frustration que ne tempèrent plus la conscience de leur faiblesse et la vue de la distance qui les sépare de la majorité. Tandis que les opposants s'impatientent d'être encore privés d'un pouvoir qui désormais leur paraît à portée de main, les majoritaires éprouvent de leur côté un sentiment de précarité qui leur suggère de se replier sur eux-mêmes, de « coller » davantage à l'électorat restant : on s'installe dans la majorité étroite à un moment où tout vient plaider pour l'alternance. Il eût fallu. pour que la majorité étroite de 1973 puisse échapper à l'alternance, un rare concours de maladresse dans l'opposition — une prépondérance obstinée des extrêmes en son sein, la persistance d'un effet répulsif du Parti communiste, des désordres du style de mai 1968 ou encore une situation politique internationale impliquant un antagonisme violent entre les prétentions de l'urss et les intérêts de la politique française, antagonisme accompagné du refus, par le Parti communiste français, de prendre ses distances à l'égard de l'urss.

C'est, on le sait, le contraire qui est arrivé: l'opposition a surmonté jusqu'à maintenant la propension au désordre et ses gauchistes euxmêmes font moins parler d'eux... le Parti communiste n'apparaît plus comme la force dominante de la gauche, dont l'image globale a changé de ce fait même... et il a lui-même marqué, de façon répétée, ses distances à l'égard de la réalité soviétique; même si ses déclarations sont encore trop récentes pour modifier son image propre, déjà il ne « marque » plus l'image de la gauche tout entière, et l'évolution se poursuivra. Il n'y a rien qui préserve la majorité étroite contre sa précarité naturelle.

Mais il faut aller plus loin encore : quand près d'une moitié de la nation se reconnaît dans l'opposition, c'est un phénomène malsain par nature que la persistance indéfinie d'une certaine répartition entre les rôles de la majorité et de l'opposition, les uns étant toujours au pouvoir et les autres toujours dans l'opposition : les opposants éprouvent, on l'a vu, un sentiment de frustration et contestent la légitimité d'un pouvoir auquel ils n'accèdent pas, dont les contraintes réelles elles-mêmes leur paraissent de moins en moins compréhensibles, tandis que les privilégiés de la majorité ont irrévocablement perdu la liberté d'esprit qui leur eût permis d'agir ou tout au moins de chercher à agir pour la nation entière. Au contraire, succession au pouvoir de deux partis ou de deux coalitions affrontées, l'alternance contribuera à rassurer l'opinion en lui faisant constater que

la société et les libertés survivent aux changements de gouvernement. La crainte panique qu'inspire aux uns le risque de voir renverser une majorité ancienne et accéder au pouvoir des hommes qui y étaient opposés depuis une génération, l'exaspération que d'autres éprouvent à voir se dérober sans cesse devant eux ce qui leur paraît à portée de main, et l'illusion de croire que tout deviendrait possible s'ils gouvernaient enfin eux-mêmes, autant de sentiments politiquement nocifs dont il faut souhaiter l'affaiblissement!

Ainsi la Ve République en créant le fait majoritaire permettait d'envisager le problème de l'alternance, mais il ne s'était pas posé en fait — à cause des dimensions de la majorité. Nous étions passés de l'absence de majorité à la majorité sans alternance. Mais allions-nous passer à présent de la majorité sans alternance à l'alternance des majorités?

L'alternance était devenue souhaitable, et son absence aurait des conséquences nuisibles à l'esprit démocratique... Mais l'alternance souhaitable, nécessaire même, peut-elle être pour autant possible ? Il faut à présent s'interroger sur ses conditions :

- a) Pour être acceptable, le changement de majorité qui s'opère au profit de l'un, ne doit pas exclure pour l'avenir la possibilité d'un changement inverse ramenant le précédent tenant du pouvoir : le propre de l'alternance est d'être un mouvement qui ne se fait pas une fois pour toutes, mais tour à tour de l'un à l'autre et de l'autre à l'un. Si c'est une navette, il ne faut pas qu'elle aille à des positions extrêmes qui casseraient le métier. Il n'y a pas d'alternance possible avec un Hitler, et il serait stupide de penser que le changement de gouvernement est sain — ou seulement acceptable — qui amène au pouvoir ceux avec lesquels la navette est définitivement bloquée. Quel que soit le verdict d'une majorité, le devoir des hommes libres est de se battre, si minoritaires qu'ils puissent être, pour empêcher l'assassinat des libertés. Aussi bien un peuple lucide ne vote pas pour celui dont l'avènement est un voyage d'aller sans retour concevable. « L'herbe ne repousse pas là où Attila est passé. » Il y a hélas des Attila politiques!
- b) Mais la possibilité d'un retour suppose la sauvegarde continue de certaines valeurs. L'alternance requiert un fonds commun : attachement à la communauté nationale, à la dignité de la personne humaine, à la liberté.
- « Un consensus minimum où se rejoindraient une majorité et une opposition accordées sur l'essentiel... bref l'acceptation des fon-

dements du régime et de la société », dit A. Peyrefitte dans Le mal français. Mais n'est-ce pas trop demander surtout si l'on veut que l'accord et l'acceptation soient formels et pas seulement implicites, préalables et pas seulement prévisibles. Il n'est pas nécessaire que ce fonds commun soit tout le temps réaffirmé, mais il est nécessaire qu'il soit ressenti comme tel. C'est ce qui se réalise, on le voit bien, dans les pays anglo-saxons.

c) A la prise en charge des valeurs communes, il faut ajouter l'acceptation des responsabilités de la gestion : l'alternance ne se produit pas et ne pourrait opérer s'il ne se créait pas une opinion majoritaire selon laquelle les nouveaux occupants du pouvoir sauront gérer la société au commandement de laquelle ils auront accédé (ou tout au moins qu'ils voudront la gérer). Certains ont beaucoup reproché à Léon Blum d'avoir annoncé une « gestion loyale » de la société capitaliste dans le cadre d'un exercice du pouvoir (quand par exemple le mandat du corps électoral n'inclut pas la substitution d'une autre société à celle qui est donnée). Mais cette phrase ne faisait qu'énoncer un impératif qui devrait être d'évidence : tout gouvernement gère la société telle qu'il l'a en mains : sans doute peut-il la réformer, doit-il l'amender, doit-il même le faire afin notamment que ceux par qui il a été porté au pouvoir voient bien qu'il y a pour eux quelque chose de neuf, mais à moins de bouleverser de fond en comble, du jour au lendemain ou d'une année à l'autre, la société qu'il a trouvée (et cela s'appelle une révolution au sens propre du terme), il doit gérer cette société telle qu'elle est - réformes incluses —, assurer le respect des contraintes d'équilibre économique et de cohérence publique — qu'il s'agisse de la production, de la consommation et des investissements — du maintien de l'ordre ou de la balance du commerce extérieur ou de la position nationale dans le monde. On gère la société telle qu'on l'a trouvée ou amendée, ou bien on n'obtient normalement pas la confiance pour l'alternance et si d'aventure on l'a obtenue, les conséquences des désordres consécutifs à la mauvaise gestion sont telles qu'on est ensuite chassé du pouvoir et pour longtemps. Les impératifs de gestion peuvent être difficiles à assumer pour ceux qui sont portés par un immense espoir et qui veulent faire des changements, mais nul ne peut s'y dérober et Léon Blum, pour le citer encore, avait fort bien marqué ce qui était ici à dire : soulignant la complexité des tâches incombant à un Parti socialiste au pouvoir, il écrivait : « Il n'est peut-être pas de tâche plus difficile au monde que celle d'un gouvernement socialiste agissant dans le cadre d'un régime capitaliste qu'il n'a ni le pouvoir,

ni le mandat de transformer en son essence juridique; il incarne à la fois la classe ouvrière et l'Etat. Il doit défendre à la fois les intérêts des travailleurs et les intérêts généraux de la nation qui, dans leur essence, sont communs et même impossibles à dissocier mais qui se présentent fréquemment sous des apparences contradictoires. Il doit, à tout moment et en toute circonstance, inspirer la double conviction qu'aucun autre gouvernement n'aurait pu faire autant pour la classe ouvrière... et qu'en même temps aucun autre gouvernement n'aurait pu gérer avec plus de droiture, de vigilance, de courage, l'ensemble des affaires de la nation. »

Ceux qui croient que tout va changer avec leur avènement et que rien ne sera plus comme avant sont donc mal venus à prétendre à l'alternance — elle ne joue pas à leur profit ou alors ils en cassent les mécanismes pour longtemps. Et les véritables partisans de l'alternance peuvent dire eux d'une certaine manière « l'eschatologie, le millénarisme, voilà l'ennemi » (cela reste vrai même si cet ennemi de fait se croit, de bonne foi, au milieu du camp qu'il rallie et dessert à la fois). Le gauchisme en est une assez bonne figuration ainsi qu'on a pu le voir.

La perspective de l'alternance doit assurément influer sur la vie publique — mais pas seulement de la manière à laquelle pensent ceux qui réclament le plus fort cette alternance ! Les systèmes sans majorité ni alternance de la IIIe et de la IVe République laissaient, on l'a vu, aux centristes des groupes charnières le soin d'assurer les impératifs de gestion : en basculant, ces groupes faisant succéder une autre tendance à celle qui s'était trop écartée de la gestion telle que la concevait l'opinion. La structure politique de la Ve République condamnant, par contre, les groupes charnières, il n'est plus d'alternance possible autrement qu'avec la prise en charge des responsabilités de la gestion par ceux-là même qui se proclament candidats à l'alternance : ils doivent, ou bien demeurer éternellement minoritaires, ou bien se donner l'image appropriée, au besoin en modifiant celle qu'ils se sont faite, ou qu'on leur a faite, alors qu'ils étaient loin de la majorité.

C'est sans doute de considérations semblables que s'est inspiré le Parti communiste en s'attachant, par toute une série de déclarations, à montrer qu'il ne prétendait pas instaurer un régime de parti unique, puisqu'il respecterait la liberté de l'opposition, enfin qu'il quitterait sans difficulté le pouvoir si la coalition à laquelle il appartenait cessait d'être majoritaire.

La succession et la progression des étapes sont ici significatives. Le communiqué commun socialo-communiste du 22 décembre 1966 critique

la Constitution et l'usage qui en est fait en réclamant le respect de certaines libertés, mais ne traite pas directement du régime des libertés après la victoire des partis signataires. En 1968, une phrase de la déclaration commune (« les deux formations sont d'accord pour examiner en commun les mesures à prendre pour faire échec aux tentatives de toute nature visant à empêcher un gouvernement de la gauche de mettre en œuvre son programme ») ne manquera pas d'être exploitée par la majorité contre l'opposition en éveillant la suspicion à son égard.

Le bilan des conversations du 22 décembre 1970 se veut plus rassurant et précise que « le régime nouveau de démocratie économique et politique garantira les droits de tous les partis politiques qui se conformeront à la loi et veillera à ce qu'aucune confusion ne s'établisse entre un parti électoral et l'Etat ». Mais force est de relever ensuite une différence de formulation : « Le Parti socialiste réaffirme que si la confiance du pays librement consentie était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir et reprendraient la lutte dans l'opposition », alors que de son côté « le Parti communiste considère que le pouvoir démocratique dont l'existence implique le soutien d'une majorité populaire aura pour tâche principale la satisfaction des masses laborieuses et sera donc fort de la eonfiance sans cesse plus active qu'elles lui apporteront ». En d'autres termes, l'un des partis affirme l'alternance, tandis que l'autre esquive la question en laissant entendre qu'elle ne se posera pas.

Enfin le Programme commun de 1972 indique : « L'organisation régulière d'élections au suffrage universel direct et secret permet au peuple d'exprimer son jugement sur l'activité et sur la gestion gouvernementales. Les partis de la majorité comme ceux de l'opposition respecteront le verdict exprimé par le suffrage universel. Si la confiance du pays était refusée aux partis majoritaires, ceux-ci renonceraient au pouvoir pour reprendre la lutte dans l'opposition. Mais le pouvoir démocratique dont l'exigence implique le soution d'une majorité populaire aura pour tâche principale la satisfaction des masses laborieuses et sera donc fort de la confiance sans cesse plus active qu'elles lui apporteront. » La dernière phrase - qui fait sans doute écho à la position antérieurement affirmée par le Parti communiste — exprime désormais seulement l'espoir des partis associés de conserver la majorité par la satisfaction même qu'ils donneront... et elle est à la fois légitime et naturelle : un parti doit souhaiter vaincre aussi dans les élections qui suivront son avènement au pouvoir. Mais, comme le souligne justement R. Verdier (PS-PC, p. 274) : « Les affirmations qui précèdent cette dernière phrase constituent une acceptation formelle de l'alternance et la possibilité pour une opposition de redevenir majorité et d'accéder au pouvoir. La divergence qui subsistait dans le bilan de décembre 1970 a donc été réglée dans le sons que souhaitaient les socialistes. » Il est vrai ; mais observons aussi qu'une acceptation formelle de l'alternance était la condition préalable permettant aux partis intéressés d'accéder à la chance de pouvoir un jour remplacer la majorité en place.

Chaque fois le Parti communiste a dû aller plus loin, non seulement parce que son partenaire socialiste le voulait, mais encore parce que la force des choses le commandait, et l'on voit bien aujour-d'hui encore comment il cherche à façonner son image dans le sens même des exigences sus-rappelées avec l'insistance sur l'abandon, la répudiation même de la dictature du prolétariat, avec la condamnation des pratiques répressives soviétiques, avec la modération dont l'exemple est donné jusque dans la correction protocolaire observée par les représentants du parti — ses élus.

En fait le changement d'image n'est jamais immédiat; l'ancienne qu'on s'est si imprudemment attaché à imprimer, par réaction de refus, en croyant à l'imminence d'un bouleversement total, etc., « colle » plus longtemps qu'on ne le voudrait, et la crédibilité de l'opposition dans son ensemble s'aceroît beaucoup par l'inversion du rapport de force entre Parti communiste et Parti socialiste. En vain, au sein de ce dernier, quelques-uns déploient de consciencieux efforts pour assurer « qu'avec eux ce ne scra pas comme en Angleterre ou en Allemagne »; fort heureusement pour lui, le Parti socialiste conserve dans l'opinion une image plus rassurante que son voisin de gauche, moins éloignée du centre.

Ainsi la gauche n'approche de l'alternance qu'en paraissant plus rassurante quant à la modération dans la gestion et aux possibilités de retour, quant à la persistance de l'alternance après un premier mouvement. Et quand s'affirme dans l'opinion une très forte aspiration à un changement profond mais non révolutionnaire, d'instinct l'opinion remodèle les rapports de force intérieurs à une gauche qui doit être rassurante pour pouvoir être alternante.

Mais poussons encore plus loin l'analyse :

L'alternance suppose — ou commande — une théorie de l'Etat qui, sans nier les caractères qu'il prend dans les différentes situations, ni non plus les empreintes que pose sur lui le parti au pouvoir (ou, dans un autre langage, la classe dominante), reconnaisse à cet Etat une réalité autonome, en fasse un bien commun qui survivrait à un changement de coloration politique : il n'y a pas d'alternance avec quiconque entend « briser l'appareil de l'Etat » et ce que Lénine par exemple a écrit pour expliquer que le prolétariat devait avant tout « casser la machine de l'Etat bourgeois » est rédhibitoire à l'égard de l'alternance.

On ne voit pas d'ailleurs comment elle aurait pu fonctionner entre un régime holchevique et le régime tsariste puisque c'étaient là (à l'exception d'un intermède libéral de quelques mois) les réalités russes ayant en fait façonné l'horizon intellectuel du révolutionnaire slave.

Lénine n'est toutefois pas seul en cause; non seulement l'alternance n'était pas dans Marx, mais encore la conception de l'Etat qu'il a exposée dans sa Critique du programme de Gotha (et qui a pu fournir, quarante ans après, ses éléments majeurs à la doctrine léniniste) n'était pas non plus de nature à permettre l'alternance : si le prolétariat et son parti doivent, en prenant le pouvoir, commencer par détruire « la vieille machine de l'Etat » pour en créer une tout autre qu'ils domineront, il n'y a évidemment plus d'alternance possible!

A la fin de sa vie Engels, lorsqu'il prévoit l'éventualité d'un avènement pacifique du socialisme par le jeu légal des élections au suffrage universel, ne pose pas non plus le problème de l'alternance, du moins n'exclut-il plus une recherche. Mais c'est probablement les observations que, dans L'armée nouvelle, Jaurès consacre à la nature de l'Etat qui nous approchent le plus ici de la démarche utile. Il dénonce en effet ceux qui veulent réduire l'Etat à un instrument de force au service de la elasse privilégiée, et expose qu'en démocratie « l'Etat enregistre un rapport de forces dans lequel il n'y a pas seulement le poids de la classe dominante ». En sorte qu'on peut concevoir que l'Etat, ne s'identifiant à aucune des forces en particulier, persiste au-delà des changements circonstanciels dans le rapport des forces et que ce rapport lui-même oscille entre certaines limites, même si le mouvement saisonnier de va-et-vient laisse place à un mouvement de longue durée allant dans un sens déterminé.

Au terme de cette réflexion, relisons encore R. Capitant : « Il existe bien une majorité sortante, mais il n'existe pas de majorité de rechange (24 février 1967). Un jour viendra où une alternative véritable s'offrira au choix du corps électoral, où la gauche et la droite constitueront deux formations à vocation majoritaire et se disputeront la victoire devant le suffrage universel. Ce jour-là seulement, l'œuvre de clarification politique sera achevée et la Ve République aura trouvé son équilibre définitif, mais cela suppose qu'un ralliement général aux institutions de la Ve République se soit d'abord réalisé. Je suis convaincu que ce ralliement se produira beaucoup plus vite que certains ne le croient. » « Ces deux partis également loyalistes et également issus du régime pourraient alors être considérés comme deux héritiers légitimes du gaullisme. L'heure de ce bipartisme n'a pas encore sonné pour la France; elle ne sonnera pas tant que subsistera dans notre pays une opposition constitutionnelle qui eût rendu le bipartisme impossible même dans les pays anglo-saxons si elle y avait existé. » Aussi, R. Capitant ne se lasse-t-il pas d'inviter la gauche à quitter son opposition au régime.

Il y a une dizaine d'années déjà, il l'exhortait à rallier les institutions de la Ve République et en parlant ainsi faisait sourire certains, dans la majorité comme en dehors de la majorité: « Rien ne s'opposait, disait-il alors, à ce que la gauche devienne majoritaire? » Mais n'est-ce pas justement ce qui est en train d'arriver... Nulle part la gauche n'a proclamé son ralliement à la Constitution de 1958-1962, mais tout se passe en fait comme si elle réduisait à peu de chose — intéressant des traits accessoires — les révisions qu'elle annonce (et dont il est très possible qu'elle ne pourrait les réaliser, ni même les entreprendre de sitôt faute de majorité qualifiée)... Et en même temps que les Français sont ainsi délivrés du souci de nouvelles institutions, en même temps que la loi fondamentale n'est plus remise en cause, la gauche se rapproche de la majorité du pouvoir, l'acquiescement conseillé et la remontée souhaitée par R. Capitant s'accomplissent, le premier discrètement, la seconde ostensiblement.

Mais il y a à ce dernier mouvement d'autres raisons encore. Ce qui entravait l'évolution envisagée c'était sans doute et les refus institutionnels de la gauche, et sa désunion et son image, mais c'était aussi l'espoir persistant chez beaueoup de gaullistes (dont Capitant luimême) de lier dans une même action la défense des institutions et une transformation sociale, les assentiments donnés à la restauration de l'Etat (et à cela seulement) et la confiance retenue par les promesses de mutations sociales profondes.

Mais cela n'a pas pu (et peut-être même ne pouvait pas se passer ainsi), les plus obstinés à défendre les institutions n'ont pas été — il s'en est fallu de beaucoup — les plus résolus à changer de société! Quand leur rétieence est bien apparue, ce fut la fin de la majorité sans alternance.

On a pu à l'époque faire des réserves sur telle attente ou telle expectative que l'événement prochain allait démentir, ou sourire de la manière dont était récusée une solidarité qui continuait cependant d'être pratiquée ou subie. Mais à une dizaine d'années d'intervalle, la conjoncture ne réalise-t-elle pas l'anticipation de R. Capitant : ceux qui possèdent le don de prophétie paraissent souvent chimériques, puisqu'ils se trompent en appliquant à l'actualité prochaine une vision que seul un avenir beaucoup plus lointain pourra confirmer... Peut-être eût-il été plus avantageux pour eux et plus juste au plan tactique de mieux distinguer ce qui est vraiment et ce qui ne sera qu'un jour lointain... et plus avantageux de ne voir que l'immédiat, mais s'il y a un choix à faire entre la myopie et la presbytie, ne faut-il pas qu'il y ait aussi des preshytes?

Au xxe siècle, on distinguait entre l'opposition dynastique et

l'opposition antidynastique, la première poursuivait seulement un changement de gouvernement mais non le renversement du trône, la seconde voulant à la fois changer de gouvernement et abolir le trône, ou tout au moins en bouleverser la loi d'attribution. A l'évidence, la notion d'alternance pouvait s'appliquer à une opposition dynastique — dans le régime — mais non à une opposition antidynastique, hors du régime; l'alternance était donc réservée à la première opposition.

La Couronne a disparu chez nous sans retour (et donc sans alternance). Si ces choses du passé sont prises à la lettre, ni la question de la Couronne ou du trône, ni la destruction de l'opposition dynastique et de l'opposition antidynastique n'ont plus de sens : mais la Couronne était aussi un symbole, dont l'équivalent est aujourd'hui la légitimité liée aux choix effectivement libres effectués par le peuple souverain et la continuité de l'Etat dans la responsabilité, assumée, de sa gestion et de la gestion sociale tout entière. L'alternance ne peut s'opérer qu'entre partenaires acceptant ces impératifs, ces contraintes, pour reprendre le langage des économistes, et ayant la réputation de les accepter. Entre de tels partenaires ceux qui ne sont pas actuellement au pouvoir sont l'opposition dynastique d'aujourd'hui, ils ont vocation à l'alternance.

Mais, demandera-t-on, n'y a-t-il pas en tout cas une part d'illusion? La réversibilité liée à l'idée d'alternance peut-elle jamais être totale? Certaines mesures, une fois prises, ne sont-elles pas irréversibles? Qui peut imaginer qu'on restaure une monarchie, qu'on revienne sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, sur les réformes sociales, sur le vote des femmes ou des moins de 21 ans, sur les nationalisations même? Parmi les prérogatives du pouvoir légal, il n'y a pas seulement celle de créer des faits acquis, mais encore le privilège de créer des faits acquis irréversibles; ou plutôt dotés d'une autonomie réelle, d'une résistance propre.

Or le socialisme n'est lui-même qu'en prétendant apporter des transformations sociales profondes... et ces réformes sont irréversibles, en sorte qu'on peut se demander pourquoi sauvegarder l'alternance alors que l'irréversibilité de certaines réformes exclut qu'on leur applique l'alternance? N'y a-t-il pas ainsi contradiction entre la possibilité de retour, que postule l'alternance, et l'inévitable irréversibilité de certaines mesures, particulièrement des mesures d'inspiration socialiste?

Le libéral anglais Ramsy Muir, lorsqu'une série d'élections eut consacré le déclin de son parti passé en troisième position, prôna la représentation proportionnelle, et sa conséquence naturelle : le multipartisme de type continental, à l'image de la France. Il voulait ainsi abolir l'alternance dans son pays ; seul, selon lui, le multipartisme pouvait protéger contre les à-coups excessifs de l'alternance. En refusant au contraire de suivre cet avis, Harold Laski, président du Parti travailliste répondait que seul le bipartisme permettait de localiser l'opposition entre le socialisme et l'économie capitaliste, question majeure de notre temps, et que le dualisme maintenu des partis pouvait permettre une forme de choix démocratique. Mais il se demandait aussi si la profondeur même de l'opposition et une réduction du fonds commun permettraient que le mouvement se fasse pacifiquement, la différence entre tenants de l'économie capitaliste et tenants du travaillisme étant selon lui autrement profonde qu'entre libéraux et conservateurs (Le gouvernement parlementaire en Grande-Bretagne, trad. fr., p. 45 et suiv.).

« Jusque-là, notait-il, les fondements de l'Etat n'étaient jamais discutés (p. 56), mais avec le « grossissement » des antagonismes, il n'en est plus de même. La possibilité pour les vainqueurs de limiter le débat a maintenant pris sin, écrit-il, p. 60. Ils sont obligés de discuter le cadre qu'ils prétendaient inaltérable. Tant que les masses restent satisfaites des résultats du eapitalisme, le système des partis peut créer une démocratie capitaliste. Il est alors capable de former et de guider le cours de l'opinion publique de telle sorte qu'aucune question n'arrive à sa maturité législative qui puisse léser l'essence de la sécurité capitaliste. Mais les horizons précaires des succès futurs (du système des partis) mettent son statut en cause. La possibilité de trouver une nouvelle base d'unité devient alors la condition de la survivance du gouvernement parlementaire », et de conclure, p. 71 : « Nous sommes mis en face des fondements de notre société et nous ne pouvons éviter de décider sur leur forme future. Les époques qui ont donné lieu à de pareils choix ont toujours été des époques d'efforts critiques. Il sera bien intéressant de voir si la longue habitude de paix que le système des partis nous a jusqu'ici assurée, survivra aux expériences de la prochaine génération. »

La question sur laquelle s'interrogeait Laski était de taille. Il ne s'agissait de rien moins que de savoir si l'alternance peut s'appliquer lorsqu'un des grands partis en présence est animé d'une volonté socialiste. Si l'on répond par la négative — compte tenu du fait que partout en Europe, le Parti socialiste, quand il n'est pas lui-même au pouvoir, domine l'opposition — il faut avoir le courage de dire qu'il n'y a plus guère de place pour l'alternance. Si l'on répond au contraire par l'affirmative, il faut chercher comment l'alternance est

possible avec ce nouvel enjeu, et l'histoire a apporté dans plusieurs pays une réponse.

En Grande-Bretagne et ailleurs, les socialistes ont oecupé, perdu et repris sans encombre le pouvoir. Il fallait reconnaître la souplesse de la société présente, et l'évolution des socialistes eux-mêmes aux prises avec les responsabilités du pouvoir ; on ne peut juger de ces questions uniquement par les propos des acteurs et il faut encore y faire entrer la force des choses, l'ensemble de la réalité, l'influence des règles du jeu, les images qu'à tort ou à raison les uns se font des autres et les attitudes qu'elles déterminent.

Finalement deux considérations permettront de dépasser l'antinomie de l'alternance au pouvoir et des mesures irréversibles. D'une part, ce qui est en cause n'est pas l'alternance des mesures prises en ce sens qu'on pourrait tour à tour faire et défaire une même chose (l'aller et retour continuel d'une activité déterminée entre le secteur public et le secteur privé serait détestable); ce qui est requis est seulement l'alternance au pouvoir de forces politiques dissérentes; même si pour celle qui relaiera l'autre, il y a des mesures sur lesquelles elle ne peut pas revenir, elle traitera dans un esprit différent leurs suites, leur prolongement ou leur cantonnement; si l'alternance ne peut porter sur la plupart des actes, elle peut porter sur l'esprit. D'autre part le temps est un élément irremplaçable, qui rend acceptable en l'étirant ce qui paraissait d'abord insupportable; allonger un processus dans le temps, le faire progressif, gradualiste (pour employer une terminologie venue d'Italie), c'est donc le rendre compatible avec le maintien de l'alternance puisque l'alternance n'est pas et ne peut être illimitée, tant parce qu'un fonds commun doit exister, que parce qu'il y a des actes irréversibles ; la mesure nécessaire de l'alternance et le gradualisme des mouvements qu'elle assure sont donc liés.

Mais la tradition de paix intérieure, à laquelle Laski faisait référence, ne se retrouve pas dans tous les pays. A Londres même, aucune institution juridique ne garantit la modération de la lutte et l'alternance des partis, et des juristes anglais ont pu écrire que « si le Parlement anglais votait la condamnation à mort de la reine, celle-ci serait tenue de la signer ». On ne voit en effet pas quelle instance pourrait infirmer une telle loi. Mais justement le Parlement ne vote pas et personne ne lui propose la mise à mort de la reine ou seulement une démarche attentatoire à son prestige. Et personne n'imagine non plus qu'un parti au pouvoir disposant de la majorité absolue à Westminster réduise les libertés de l'opposition même après expiration du veto suspensif de la Chambre des Lords.

On ajoutera même, et l'évocation a de quoi nous faire rougir,

qu'en Grandc-Bretagne, comme en Allemagne, des commissions permanentes de spécialistes, où dominent géographes et magistrats, procèdent sans difficulté aux rajustements de circonscriptions électorales que les mouvements démographiques auront rendu nécessaires afin de maintenir l'équité de la représentation parlementaire : nous n'en sommes hélas pas là (et il faudrait chercher un nom français pour désigner le gerry-mandering par inertie calculée).

Pour des raisons historiques qu'on voit bien, les disciplines spontanées du fair play appliquées à la vie politique demeurent chez nous médiocres et le besoin se fait dès lors sentir d'institutions garantissant juridiquement le maintien des libertés : de telles institutions faciliteraient l'acceptation et la pratique de l'alternance, le cantonnement de son enjeu dans des limites raisonnables, et l'exclusion de possibles « coups du père François ». Sous la IIIe République, le Sénat n'assurait pas une alternance, laquelle n'était pas, on l'a vu, concevable en l'absence de véritable majorité, mais il assurait ce qu'on pourrait appeler la révision des alliances, il l'imposait même à un point dont la gauche avait eu souvent à se plaindre. Ce rôle appartient au passé et il n'est pas question d'y revenir.

Mais on trouvera une garantie d'équilibre — et un apaisement — dans l'existence d'une juridiction constitutionnelle assurant le respect des Droits de l'Homme, ayant pouvoir d'annuler des lois contraires aux libertés républicaines : il faut donc se louer de quelques décisions récentes rendues par le Conseil constitutionnel — même si les précédents qu'elles créent ont chance d'être plus tard souvent invoqués par des conservateurs sociaux devenus minoritaires —, l'existence même de tel recours est de nature à faciliter l'acceptation dans le pays d'une alternance des majorités.

Il faudra en dire autant du respect par des majorités parlementaires successives de la durée constitutionnelle du mandat présidentiel, s'il est entendu que le Président respecte de son côté le pouvoir d'une nouvelle majorité parlementaire, comme cette nouvelle majorité respecte la lettre des pouvoirs présidentiels : en pratique dans le cas où les partis politiques qui l'ont soutenu lors de l'élection présidentielle viennent à perdre, dans des élections législatives postérieures, la majorité à l'Assemblée nationale en désignant comme Premier ministre pour « diriger » le gouvernement le chef de la nouvelle majorité, le chef de l'Etat acceptera de quitter le rôle de chef moral de la majorité, de « patron véritable » du pouvoir, pour se replier sur celui d'arbitre régulateur, interprété restrictivement par la Constitution de 1958 mais conservant, même ainsi en particulier, le droit de dissolution.

Ce n'est pas le lieu de chercher ici si l'on en est là, ni comment il faut interpréter les commentaires dont le Président a assorti sa résolution de demeurer en fonction jusqu'à la fin de son mandat quoi qu'il arrive. Soulignons en tout cas que l'affirmation par François Mitterrand — leader de l'opposition la plus importante — de sa disposition à respecter la durée constitutionnelle d'un mandat présidentiel commencé en 1974, est elle-même par la force des choses, de nature à faire admettre plus facilement dans le pays une alternance qui est plus acceptable si elle n'est pas totale.

On voit en tout cas par eeci qu'il faut distinguer (alors que certains omettent de le faire) la question de l'alternance et celle d'une contrariété entre majorité présidentielle et majorité parlementaire successives : le principe de l'alternance est sauf si le peuple souverain peut faire succéder légalement une majorité politique à une majorité contraire : le moment où il est réputé exprimer la volonté d'un tel changement dépend des institutions du pays particulier considéré.

Dans sa conférence de presse du 17 janvier 1977, M. Giscard d'Estaing, analysant l'essence de la fonction présidentielle, évoque la « garantie des institutions » et « la protection des libertés » publiques — qu'il « assumera en toute circonstance » —, puis, à l'alinéa suivant, il rappelle que par son élection même il représente l'application d'une certaine politique. Le comportement du Président doit, dit-il, s'attacher à tenir compte de toutes ces considérations. Il est vrai; mais comme les institutions dont le Président est garant comportent le droit du peuple de France à déterminer la politique suivie et donc d'en choisir « une certaine » à la place d'une autre, et que le gouvernement est responsable devant l'Assemblée nationale, le Président doit respecter la volonté exprimée lors des élections législatives. Il ne peut plus, dans ce eas, assurer « l'application d'une certaine politique » qui était majoritaire au moment de son élection mais ne l'est désormais plus. C'est donc seulement la mission de « garantie des institutions » et de « protection des libertés » qu'il peut assurer en toute circonstance, et c'est sans doute ce qu'il a entendu marquer en employant ces derniers mots seulement dans l'alinéa où ne sont mentionnées que les libertés politiques et les institutions, « l'application d'une certaine politique » était traitée dans un autre alinéa : elle ne pourra être poursuivie si les circonstances d'une nouvelle volonté nationale l'excluaient.

Aux Etats-Unis, e'est le moment de l'élection présidentielle, en Grande-Bretagne ou en République fédérale allemande, celui des élections législatives. Dans un régime « mixte » comme le nôtre, ce peut être par l'une ou l'autre de ces consultations, en fait sans doute par la

dernière en date; l'alternance fait alors coexister les élus de majorités contraires (sauf confirmation de la plus récente demandée et obtenue par dissolution) et le privilège logique du dernier élu, commandé par l'alternance, ramène l'autre au rôle d'un garant assurant le respect d'un fonds commun minimum dont le maintien est justement une condition de l'alternance.

M. Peyrefitte voudrait réserver à l'élection présidentielle ce qu'il appelle la grande alternance — le changement radical. N'est-ce pas attendre — sans pouvoir le lui imposer — beaucoup de retenue d'une Assemblée nouvellement élue, sur la victoire de ce qui aura été jusque-là l'opposition.

Nous sommes passés lentement de la majorité sans alternance à la majorité étroite avec alternance plausible et même souhaitable : il restait à envisager et à réaliser les modalités et les conditions qui la rendaient possible sans drame : apparemment, nous y voilà.

Ainsi, il y a en somme des régimes (les exemples n'en sont que trop nombreux) qui ignorent les libertés et dans lesquels les évolutions ne se font que par les mouvements du « palais » — même si ce « palais » est remplacé par la maison de quelque grand parti. Il y a d'autres régimes dans lesquels les évolutions de l'opinion se traduisent par des changements d'alliance comme sous la IIIe République, ou par des mouvements à l'intérieur d'une majorité sans alternance comme sous la IVe République pendant ses quinze premières années ou dans les pays vivant sous le régime d'un parti dominant (même quand la liberté des éternels minoritaires est respectée au profit d'autres partis). Et il y a aussi des régimes où, comme en Grande-Bretagne, l'évolution se fait par alternance du parti au pouvoir : nous en rapprocherons naturellement la France aujourd'hui où une absence persistante de changement par alternance comporterait de graves inconvénients... Il faut dire cela sans ignorer pour autant les conditions qui rendent cette alternance possible, et il faut aussi, si l'on veut être conséquent, travailler à la réalisation de ces conditions; faute de quoi l'alternance risque d'être à la fois bruyamment souhaitée et rendue impossible, en sorte qu'on serait renvoyés, pour l'inévitable traduction des mouvements en cours, aux processus dont l'insuffisance vient d'être reconnue. Ce serait dommage! Mais quel est donc cet écrivain politique du Grand Siècle qui disait déjà que la tâche des hommes d'Etat est de faire que le nécessaire devienne possible ?